

P'TIT TOUR USEP – JVM

RÔLE DE L'ACCOMPAGNATEUR/ANIMATEUR (cf formation SRAV) :

Cette fiche apporte des indications utiles à toute personne ayant un groupe à prendre en charge.
« Je suis accompagnateur d'un groupe ; mon action comporte 3 volets » :

1- Sécurité.

Je suis responsable du groupe qui m'est confié.

- Je compte les enfants au départ, puis régulièrement tout au long du parcours, et enfin à l'arrivée.
- Je note le nom et le prénom de chaque enfant de mon groupe. Je leur donne le mien.
- Je connais le dispositif prévu en cas d'accident (voir fiche "Sécurité").
- Je connais le lieu et l'heure de regroupement.
- Je dispose d'un plan scellé de secours pour me repérer, si la carte énigme ne suffit pas.
- Je lis et explique aux enfants les « règles de bonne conduite en forêt »
- Je veille à ce que le groupe reste compact lors des déplacements. Je vérifie, à chaque changement de direction ou après un arrêt, que tout le monde suit.
- Je m'assure que les enfants ne se mettent pas en danger et respectent les « règles de bonne conduite en forêt ». J'interviens si nécessaire.
- Comme les enfants, je porte mon casque dès que je suis sur le vélo

2- Rôle affectif.

- J'encourage et je valorise le groupe tout au long du parcours.
- J'établis des contacts avec chaque enfant ; je n'en privilégie aucun.
- Je rassure si le besoin s'en fait sentir.

3- Rôle éducatif.

- Je veille au respect de l'environnement et des personnes rencontrées.
- Je lis avec les enfants la « charte du promeneur »
- J'attire l'attention des enfants sur des points remarquables : observation d'oiseau rare, d'un arbre particulier, d'une scène de la nature, d'un monument, d'une intervention humaine...
- Je parle correctement aux élèves ; je respecte les règles... car l'adulte est une référence pour l'enfant.
- Je ne fume pas en présence des enfants.